



Procédure Urgence PR/URG/01

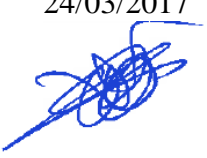

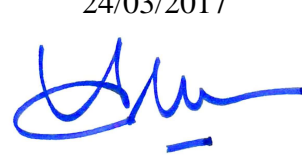
Cellule « urgence » de l'AFPS Composition et modalités de fonctionnement


OBJET :

Cette procédure a pour objet de présenter les objectifs, la composition et les modalités de fonctionnement de la cellule « urgence » de l'AFPS.

HISTORIQUE DES REVISIONS :

Date	Indice	Commentaire
06/11/2012	0	Création du document
26/01/2015	1	Mise à jour du document
27/02/15	2	Validation du document post-Conseil AFPS du 19 février 2015
30/04/15	3	Changement du numéro unique d'appel, nouvelle présidente Chapitre Martinique et absence de retour du responsable des missions post-sismiques
08/12/2016	4	Modification de la composition de la cellule urgence
24/03/2017	5	REX exercice Caraïbes – Mention du format d'appel, correction du portable de Catherine Berge et modification du format des numéros de téléphone pour intégration plateforme orange

	Rédacteur/Modificateur	Vérificateur	Approbateur
Nom	<i>Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC</i>	<i>Thierry WINTER</i>	<i>Emmanuel VIALLET</i>
Date et visa	24/03/2017 	24/03/2017 	24/03/2017 

	<p><i>Procédure</i> PR/URG/01 Cellule « urgence » de l'AFPS Composition et modalités de fonctionnement</p>	Indice : 5 Date : 24/03/2017 Page : 2/8
---	--	---

SOMMAIRE

1	References	3
2	Contexte	3
3	Missions de la cellule « urgence ».....	3
4	Composition de la cellule « urgence »	4
5	Activation de la cellule « urgence » en cas de crise	5
5.1	Deux modalités d'activation.....	5
5.2	Organisation de la cellule « urgence » activée	5



Procédure
PR/URG/01

Cellule « urgence » de l'AFPS
Composition et modalités de fonctionnement

Indice : 5
Date : 24/03/2017
Page : 3/8

1 REFERENCES

Documents de référence :

- [1] Rapport d'avancement - GT urgence métropole- Version du 6 juin 2012
- [2] Convention cadre DGSCGC-AFPS du 15 septembre 2014
- [3] FR/URG/01- indice 4 « Activation de la cellule urgence »
- [4] PR/URG/04 – indice 3 « Organisation de l'astreinte AFPS »
- [5] PR/URG/05 – indice 0 « Modalités d'utilisation de la Plateforme Orange »

+ Fiches Réflexes associées Procédures d'Urgence citées ci-dessus

2 CONTEXTE

Le président de l'AFPS est l'interlocuteur privilégié de la DGSCGC pour la mise en œuvre de la convention cadre nationale pour la conduite de diagnostics bâtimentaires d'urgence post-séismes et la planification en matière de gestion de crises sismiques. Il peut déléguer toute ou partie de cette fonction aux coordinateurs nationaux.

Pour la mise en œuvre des actions inhérentes à cette convention cadre, le président de l'AFPS s'appuie sur une cellule permanente interne à l'AFPS, appelée cellule « urgence ».

3 MISSIONS DE LA CELLULE « URGENCE »

La cellule « urgence » de l'AFPS est l'organe de coordination de l'association pour le développement, le suivi et l'activation du dispositif de diagnostic d'urgence en cas de crise sismique au niveau national.

Pendant une crise :

La « cellule urgence » de l'AFPS joue un rôle clé dans l'activation, la mobilisation et le déploiement des volontaires formés par l'AFPS. Elle apporte son concours pour la collecte et l'évaluation des informations, l'organisation des actions, la diffusion des informations, le suivi et l'ajustement des actions à mener au cours de la crise.

En dehors d'une crise :


Une astreinte (voir fiche réflexe dédiée) est organisée au sein de la cellule « urgence » afin que l'AFPS puisse être contactée à tout moment pour activer le dispositif d'urgence.

La cellule « urgence » de l'AFPS joue également un rôle essentiel dans la capitalisation du retour d'expérience et l'assistance aux acteurs de la Sécurité Civile en matière de planification de la gestion d'une crise sismique. Elle mène des réflexions sur les moyens à mettre en œuvre

Association Française du Génie Parasismique - AFPS

Siege social et secrétariat : 15 rue de la Fontaine au Roi, 75127 Paris - Cedex 11

Tel. 01 44 58 28 40 - fax 01 44 58 28 41 - E-mail : afps@mail.enpc.fr - Site internet : www.afps-seisme.org

	<p><i>Procédure</i> PR/URG/01 Cellule « urgence » de l'AFPS Composition et modalités de fonctionnement</p>	Indice : 5 Date : 24/03/2017 Page : 4/8	
---	--	---	--

pour renforcer l'efficacité les interventions post-sismiques. Ces réflexions concernent également les actions transfrontalières de coordination et de partage des moyens.

La cellule organise également de façon périodique des exercices visant à tester et améliorer le dispositif opérationnel de l'association qu'il s'agisse des procédures internes (activation de la cellule et pré-alerte aux volontaires) ou encore du dispositif de diagnostic d'urgence. Lors d'exercices, les communications et échanges d'information sont tous précédés de la mention « Exercice, Exercice, Exercice ». Un retour d'expérience de chaque test impliquant l'ensemble des parties prenantes (internes comme externes à l'association) est formalisé afin d'en tirer les enseignements et actions correctives utiles au processus d'amélioration continue du dispositif mis en place. Le plan d'actions issu de l'exercice est présenté pour avis à la DGSCGC et est suivi, dans son exécution, par la cellule « urgence ».


4 COMPOSITION DE LA CELLULE « URGENCE »

Les membres de cette cellule sont:

- les coordinateurs nationaux du dispositif urgence AFPS
- le président de l'AFPS et ses vices-présidents
- la présidence du CST
- la présidence du CAREX
- les représentants des Chapitres antillais
- le responsable des missions post-sismiques
- les référents territoriaux pré-identifiés du fait de leur connaissance du dispositif et de leur expérience en matière de gestion de crise

Les membres de la cellule d'urgence intègrent automatiquement la liste d'astreinte (principale et second rideau).

La liste nominative et les coordonnées des membres de la cellule « urgence » de l'AFPS sont présentées en annexe de la procédure PR1. Cette annexe est mise à jour dès que nécessaire. La liste mise à jour est transmise par courrier officiel à la DGSCGC. Lors de la nomination et/ou du remplacement d'un coordinateur territorial zonal, un courrier officiel sera adressé par l'AFPS à la zone de défense et aux Préfectures concernées.

	<u>Procédure</u> PR/URG/01 Cellule « urgence » de l'AFPS Composition et modalités de fonctionnement	Indice : 5 Date : 24/03/2017 Page : 5/8	
---	---	---	--

5 ACTIVATION DE LA CELLULE « URGENCE » EN CAS DE CRISE

5.1 Deux modalités d'activation

En cas de séisme majeur, deux cas se présentent :

- **Activation interne (auto-activation)** de la cellule « urgence » par le président de l'AFPS ou par les coordinateurs nationaux (par délégation) et entrée en phase de pré-mobilisation. Dans le cas où le président de l'AFPS est dans l'incapacité d'activer la cellule d'urgence, l'activation interne de l'AFPS est à la charge des coordinateurs nationaux du dispositif urgence (par délégation) ou par les vices-présidents de l'AFPS.
- **Activation externe de la cellule « urgence » par les autorités** et entrée directement en phase de pré-mobilisation, voire de mobilisation. Lors de l'activation externe de la cellule « urgence » par les représentants du ministère de l'intérieur, le personnel d'astreinte AFPS est contacté via le numéro unique d'appel dédié à l'urgence (tél : 01 76 24 85 80). Cependant, il est possible que le contact ait lieu par l'intermédiaire d'un membre de la cellule urgence dans l'ordre précisé en annexe (dans le cas par exemple où l'astreinte est défaillante).


Qu'il s'agisse du président (ou ses délégataires) lors d'une auto-Activation, ou du personnel AFPS d'astreinte lors d'une activation externe, les représentants de l'AFPS se doivent d'activer la cellule « urgence » et de mettre en œuvre les actions prévues au sein de la fiche réflexe FR1 (Activation de la Cellule « Urgence »).

En fonction des informations communiquées par les représentants du ministère de l'Intérieur, la cellule « urgence » pré-dimensionne alors la réponse opérationnelle optimale qui serait à apporter et évalue sa faisabilité (capacité de l'AFPS à y répondre via l'activation du dispositif), sa montée en puissance et les éventuelles contraintes de projections sur le terrain.


5.2 Organisation de la cellule « urgence » activée

La cellule « urgence » activée désigne un coordinateur en chef des opérations qui a le statut de Directeur des Opérations de Diagnostic d'Urgence (voir FR2 et FR3 relatives à la pré-mobilisation et la mobilisation du dispositif).

- ✓ La 1^{ère} tâche du directeur des opérations de diagnostic d'urgence est de rendre compte de la capacité de réponse opérationnelle « *a priori* » de l'AFPS sur le court- moyen- et long- termes au ministère en fonction du besoin exprimé par les représentants du ministère de l'Intérieur. Il doit également faire part de ses besoins « *a priori* » en matière de moyens de projections sur le terrain.
- ✓ La 2^{ème} tâche du directeur des opérations de diagnostic d'urgence est d'activer le mécanisme d'alerte interne et le dispositif de diagnostic d'urgence.
- ✓ Enfin, durant la durée de la mobilisation, le directeur des opérations de diagnostic d'urgence organise des points périodiques réguliers avec la cellule « urgence » durant la crise visant dresser un bilan de la situation et à prendre les décisions nécessaires.

	<p><i>Procédure</i> PR/URG/01 Cellule « urgence » de l'AFPS Composition et modalités de fonctionnement</p>	Indice : 5 Date : 24/03/2017 Page : 6/8	
---	--	---	--

Si la crise s'inscrit dans la durée, la cellule doit désigner un ou plusieurs directeurs des opérations suppléants pour assurer la relève. Les noms et coordonnées des directeurs des opérations de diagnostic d'urgence assurant les relèves seront envoyés à la DGSCGC (COGIC), ainsi qu'aux zones de défense et aux préfetures concernées. Les conditions de cette relève sont encadrées par la fiche réflexe FR4 relatif au directeur des opérations de diagnostic d'urgence.

	<i>Procédure</i> PR/URG/01 Cellule « urgence » de l'AFPS Composition et modalités de fonctionnement	Indice : 5 Date : 24/03/2017 Page : 7/8
---	---	---

ANNEXE
COMPOSITION DE LA CELLULE URGENCE DE L'AFPS

A NOTER QUE L'APPEL A L'ASTREINTE DU DISPOSITIF URGENCE DE L'AFPS SE FAIT PAR UN NUMERO UNIQUE D'APPEL : ☎ 01 76 24 85 80

ATTENTION L'AFFICHAGE SUR VOS TELEPHONES LORS DE L'APPEL VIA LE NUMERO D'URGENCE PEUT ETRE +4433176248580

(A ENREGISTRER SVP DANS LES CONTACTS IDENTIFIES DE VOS REPERTOIRES)


Ordre d'appel	Fonction	NOM Prénom	Téléphone	Courriel
1	Coordinatrice nationale et vice-présidente de l'AFPS	VERRHIEST-LEBLANC Ghislaine	+33628237952	ghislaine.verrhiest@developpement-durable.gouv.fr
2	Coordinateur national	WINTER Thierry	+33617623745	t.winter@brgm.fr
3	Président de l'AFPS	VIALLET Emmanuel	+33679901912	emmanuel.viallet@edf.fr
4	Vice-président de l'AFPS	DONTEVIEUX Gabriel	+33696262296	dgic1@wanadoo.fr
5	Président du CST	COMBESURE Didier	+3462220690	Didier.Combesure@f4e.europa.eu
6	Présidente du CAREX	BERGE-THIERRY Catherine	+33686944642	catherine.berge-thierry@cea.fr
7 ¹	Représentant Chapitre Guadeloupe	PHALENTE Véronique	+33690550367	v.phalente@gmail.com
8 ²	Représentant Chapitre Martinique	HEMART Catherine	+33696342698	catherine.hemart@orange.fr
9 ³	Référénts territoriaux métropole ⁴	PERROTIN Pascal	+33681651058	pascal.perrotin@univ-savoie.fr
10		DUNAND François	+33685278720	francois.dunand@fugro.com
11		BALGIU Andréi	+33678860019	andrei.balgiu@qualiconsult.fr
12		POLLET Sylvain	+33785203635	polletsyl@gmail.com
13		SACHER Michel	+33682808091	msacher@cypres.org
14		AUCLAIR Samuel	+33628728885	s.auclair@brgm.fr
15		SEMBLAT Jean-François	+33688809116	jean-francois.semblat@ifsttar.fr
16		NAZE Pierre-Alain	+33683023880	Pierre-alain.naze@geodynamique.com

¹ Ordre à adapter en fonction de la localisation du séisme

² Ordre à adapter en fonction de la localisation du séisme

³ Ordre à adapter en fonction de la localisation du séisme

⁴ Ordre à adapter en fonction de la localisation du séisme

	<p><i>Procédure</i> PR/URG/01 Cellule « urgence » de l'AFPS Composition et modalités de fonctionnement</p>	Indice : 5 Date : 24/03/2017 Page : 8/8	
---	--	---	--

17	Réfèrent territorial Guadeloupe ⁵	HAUSS Claude	+33690354646	ch2@hauss.net
		CHRISTOPHE Gladys	+33696458764	gladysnad@yahoo.com
18⁶	Réfèrent territorial Martinique	HANNIBAL Caroline	+33696291857	capri972@hotmail.com
19	Responsable des missions post-sismiques	DUJARRIC Céline	+33669032839	celine.dujarric@egis.fr

⁵ Ordre à adapter en fonction de la localisation du séisme

⁶ Ordre à adapter en fonction de la localisation du séisme